

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Poltou-Charentes-Vendée Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

LES RICHES HEURES CULTURELLES DE MELUSINE

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association
 - « LES RICHES HEURES CULTURELLES DE MELUSINE »,

tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice N-1 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Siège social : NIORT
Technopole Venise Verte
Rue Euclide
BP 8421
79024 Niort Cedex 9

79024 Niort Cedex 9 Tél.: 05 49 32 49 01 Fax: 05 49 32 49 17 FONTENAY-LE-COMTE

38 rue de la Capitale du Bas Poitou BP 20173 85203 Fontenay-le-Comte Cedex

Tél.: 02 51 69 06 10 Fax: 02 51 69 96 07 FUTUROSCOPE Téléport 1 - @ 7 bis

avenue de Galilée
BP 10115
86961 Futuroscope Cedex

Tél.: 05 49 49 49 10 Fax: 05 49 49 01 54 LA ROCHE SUR YON

52 rue Jacques-Yves Cousteau Bâtiment A BP 409

85010 La Roche sur Yon Tél.: 02 51 62 22 01 Fax: 02 51 62 20 43 PARIS
69 rue La Boétie
75008 Paris
76l.: 01 58 36 09 45

Fax: 01 58 36 09 46

E-mail: groupe.y@groupey.fr

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application pour la première fois du règlement CRC99-01.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Fontenay-Le-Comte, le 04 avril 2013

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit

Daniel FOUCAUD

Association Les Riches Heures Culturelles de Mélusine

LE DETAIL DES POSTES DE L'ACTIF (€)

	e .	Montant brut 31/12/2012	Amortiss. et provisions	Montant net 31/12/2012	Montant net 31/12/2011
2183	Matériel de bureau, info	668	19	649	-
IMMO. CORPORELLES		668	19_	649	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		668	19	649	
411	Ensemble des clients	11 020		11 020	16 185
4181	Produit à recevoir	317		317	-
CREANCE	S CLIENTS	11 337		11 337	<u>16 185</u>
445	TVA	6 806	·	6 806	
AUTRES CREANCES		6 806		6 806	
5121	Crédit Mutuel	4 367		4 367	6 204
5122	Livret Bleu	361		361	
5123	Compte courant Banque ,	3 000	0	3 000	
DISPONIE	<u>DISPONIBILITES</u>			7 728	6 204
TOTAL AC	TOTAL ACTIF CIRCULANT			25 872	22 389
TOTAL ACTIF		26 540	19	26 520	22 389



LE DETAIL DES POSTES DU PASSIF (€)

÷ .	Montant net 31/12/2012	Montant net 31/12/2011
1100 Report a nouveau (crédit)	7 293	7 293
1190 Report a nouveau (débit)	<u>- 6 055</u>	9 "
RESERVES, REPORT A NOUVEAU, AUTRES	1 238	7 293
RESULTAT EXERCICE	7 998	- 6 055
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 236	1 238
401 Ensemble des fournisseurs	10 757	21 151
4081 Charges à payer	3 872	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	14 629	21 151
4440 Etat - Impôts sur bénéfices	1 423	
445 TVA	410	_
DETTES FISCALES	1 833	,
4041 Fournissseurs d'immob.	822	
DETTES FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	822	
TOTAL DES DETTES	17 284	<u>21 151</u>
TOTAL DU PASSIF	26 520	22 389



COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2012 - 2011

	CHARGES 2012		2011
60	Achats (sauf 603)		
	Total achats	1 798	6 711
61	Services Extérieurs		
	Total services extérieurs	3 957	6 222
62	Autres Services Extérieurs		
	Total autres services extérieurs	202 306	71 056
64	Charges de Personnel		
	Total charges de personnel	37 152	-
Autres C	harges		Committee of the contraction of
63	Impôts et Taxes	1	_
65	Autres Charges	4 582	292
66	Charges Financières	83	14
68	Dotation Provisions	19	_
69	Impôts sur les sociétés	1 423	-
	Total autres charges	6 108	306
80	Engagement		
	Total engagements	176 768	39 059
	TOTAL CHARGES	428 089	123 354
	PRODUITS 2012		2011
70	Ventes de produits et services		
707	Ventes de marchandises	44 394	41 995
	Total ventes de produits et services	44 394	41 995
75	Produits de gestion		
756	Cotisations	1 713	1 180
	Total produits de gestion	1 713	1 180
		THE RESERVE THE PERSON NAMED IN	
lutres pr	oduíts		
	Oduits Subvention d'exploitation	212 850	
4			32 065
6	Subvention d'exploitation	212 850	32 065
6	Subvention d'exploitation Produits financiers	212 850	
Autres pr 4 6 8	Subvention d'exploitation Produits financiers Reprise sur provisions	212 850 361	32 065
74 76 8	Subvention d'exploitation Produits financiers Reprise sur provisions Total autres produits	212 850 361 - 213 212	32 065 - 3 000 35 065

18

ANNEXE COMPTABLE, REGLES ET METHODES

1 Règles et méthodes comptables

En 2012, l'Association a établi pour la première fois ses comptes annuels selon le réglement CRC 99-01. Dans ce contexte, des changements de présentation comptable ont été opérés. Ces changements n'ont pas eu d'impacts significatifs sur la présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables fondamentaux :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendances des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

1.1 Immobilisations et amortissements

Les acquisitions d'immobilisations sont évaluées au prix de revient réel pour leur montant hors taxe.

Elles sont amorties sur leur durée normale d'utilisation selon le système de l'amortissement linéaire. L'amortissement dégressif fiscal utilisé pour certains biens fait l'objet d'un amortissement dérogatoire inscrit au passif en provisions réglementées.

Les titres détenus par l'entreprise sont comptabllisés sur la base de leur coût d'acquisition. A l'inventaire si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

1.2 Créances et dettes

Les créances et dettes on été évaluées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des comptes clients sont appréciées au cas par cas en fonction des risques encourus.

1.3 Disponibilités

Elles sont évaluées pour leur valeur nominale.

2 Changement de méthode et présentation des comptes

Il n'y a pas de changements significatifs de méthode et de présentation des comptes au cours de l'exercice.

La convention de mécénat avec l'entreprise GUY LIMOGES n'apparaît pas dans les comptes annuels. Le coût de cette prestation effectuée à titre gracieux au titre du mécénat de compétence est estimé à 11 362 €.

La convention de partenariat avec le Conseil Général de la Vendée de 25 000 € n'est pas valorisé dans les comptes annuels de l'association.

Le montant de la valorisation du bénévolat se chiffre à 104 406 € et se décompose comme suit :

- 0.75 ETP direction administrative et artistique (SMIC horaire TCC indice 1.5) pour 27 513 €
- 1.5 ETP Régles, communication, comptabilité, administration de production, diffusion (SMIC horaire TCC) pour 36 693 €
- Bénévolat pour « Nieul monde imaginaire » (150 personnes * 2 journées *10h, SMiC horaire TCC) pour 40 200 €.
 La valorisation du bénévolat n'apparait pas dans les comptes annuels.





ANNEXE COMPTABLE, REGLES ET METHODES suite

Nous sommes sur un premier exercice fiscalisé. Le résultat et la liasse fiscale N-1 ont été reportés.



